



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4982

Approbation d'une convention de partenariat et de mandat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Théâtre de la Renaissance d'Oullins pour l'organisation d'un concert le 14 mai 2019

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2019/4982 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT  
ET DE MANDAT ENTRE LA VILLE DE LYON /  
AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LE  
THEATRE DE LA RENAISSANCE D'OULLINS POUR  
L'ORGANISATION D'UN CONCERT LE 14 MAI 2019  
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec 246 000 spectateurs lors de la saison 2018-2019 et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon (ONL) a développé une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et de diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

Le Théâtre de la Renaissance d'Oullins, scène conventionnée propose une programmation variée et exigeante regroupant théâtre, théâtre musical et des concerts de musique classique, jazz et musiques actuelles. Régie autonome personnalisée de la Ville d'Oullins, ce lieu de diffusion dispose de 3 salles et propose régulièrement des concerts de musique classique en partenariat avec d'autres structures culturelles de la métropole lyonnaise.

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon souhaite diffuser les concerts de musiques de chambre joués par des musiciens de l'Orchestre national de Lyon dans de nouveaux lieux de diffusion de la métropole de Lyon.

Dans le cadre de leurs programmations respectives de la saison 2018/2019, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Théâtre de la Renaissance d'Oullins ont organisé un concert de musique classique le 14 mai 2019 à 20h au Théâtre de la Renaissance d'Oullins, dans la grande salle du théâtre avec des musiciens de l'Orchestre National de Lyon.

La convention de partenariat et de mandat jointe au rapport présente les différentes modalités de partenariat pour la réalisation de ce concert de musique de chambre.

Pour l'organisation de ce concert, la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon s'engage à mettre à disposition le plateau artistique et l'ensemble des dépenses artistiques ainsi qu'une partie des coûts techniques pour la répétition du concert au Théâtre de la Renaissance d'Oullins.

Le Théâtre de la Renaissance d'Oullins s'engage à mettre à disposition la salle en ordre de marche et à assurer une partie des ventes de places du concert pour le compte de la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon.

Pour ce concert, les tarifs fixés sont les tarifs approuvés par le Conseil municipal en mai 2018 pour la saison 2018-2019 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon ainsi que des tarifs réduits proposés au Théâtre de la Renaissance d'Oullins.

Les tarifs TTC sont les suivants :

- Tarif Plein : 16€
- Tarif Abonné : 11€
- Tarif Réduit : 8€
- Tarif Pass Partout (TLR) : 10€
- Tarif Pass Partout Réduit (TLR) : 7€
- Tarif Sénior (TLR) : 11€

Le tarif réduit/abonné s'applique aux abonnés de l'Auditorium aux différents cycles proposés ainsi qu'aux groupes constitués à partir de 10 personnes et aux institutions partenaires de l'ONL en contrepartie d'une équivalence communicationnelle.

Le tarif -50% s'applique aux moins de 28 ans, aux personnes handicapées ainsi qu'aux accompagnateurs en fauteuil roulant et non-voyants (emplacement réservé en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> séries), demandeurs d'emploi et RSA sur présentation d'un justificatif.

Le taux de TVA appliqué pour les recettes de billetterie est de 2,1%.

Le montant de la billetterie perçue par l'Auditorium-ONL pour ces concerts s'élève à 1 957,72 €HT. Le montant à reverser par le Théâtre de la Renaissance d'Oullins à la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon s'élève à 1 665.03 €HT.

Vu ladite convention de partenariat et de mandat ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention de partenariat et de mandat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Théâtre de la Renaissance d'Oullins pour l'organisation du concert du 14 mai 2019 dans le cadre de la saison 2018-2019, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- Les recettes seront imputées au chapitre 70 du budget annexe 07 et les dépenses au chapitre 011 du budget annexe 07.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER